



Direction des affaires communales

Dossier suivi par Mme Carine Keiser-Kuth
Tél. 247-74623 Fax : 2620 2693
E-mail : carine.keiser-kuth@mi.etat.lu

Référence: 57/16/CAC

Concerne: Ville d'Esch-sur-Alzette.

**Convention d'externalisation de la gestion des taxes communales.
Délibération du conseil communal du 12 juin 2015.**

Retourné à l'**administration communale d'Esch-sur-Alzette** en me référant à la communication de Monsieur le Commissaire de district de Luxembourg du 06 juillet 2015, réf. 72/2015 –CK et à votre prise de position du 19 janvier 2016.

Je tiens à souligner que le contrat sous objet est soumis à la législation sur les marchés publics. Puisqu'il s'agit en l'occurrence d'une prestation de services au profit de l'administration communale, le présent dossier devrait faire l'objet d'une mise en concurrence, ainsi que d'une délibération du collège des bourgmestre et échevins portant adjudication des prestations de services en question, ceci conformément à la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics.

Pour le Ministre de l'Intérieur
p.s.d.

Claude Wolwert
Inspecteur principal 1^{er} e.r.

LESCH
Secrétariat
10.02.2016 PB.